

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Aménagement	Source de la saisine : Auto-saisine.	
Décision n° 2021-21		
Date de validation officielle : 08/06/2021	Objet : AVIS Examen d'auto-saisine sur le second volet du document stratégique de façade Sud-Atlantique	Vote Votes autorisés : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Les documents stratégiques de façade (DSF) sont constitués de plusieurs volets. Le premier volet pour la façade Sud-Atlantique, constitué de l'état des lieux et les objectifs stratégiques, est approuvé par l'arrêté du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 14 octobre 2019. Le CSRPN s'était auto-saisi lors sur cette première phase (avis 2019-14 et 2019-15).

Le second volet, volet opérationnel, est constitué du plan d'action et du dispositif de suivi. L'enquête publique de ce volet est en cours jusqu'au 20 août. Le CSRPN n'a pas été consulté. En conséquence le CSRPN N-A devrait s'auto-saisir de ce dossier pour formuler un avis sur son contenu.

Le Comité Régional de Biodiversité a été saisi sur le projet, car sa consultation est prévue dans le Code de l'environnement. Le vote électronique est en cours.

Lors des échanges en séance, la question de l'absence d'étude des solutions alternatives du projet d'éolien en mer est à nouveau abordée ainsi que les modalités de création des aires protégées au sein du domaine marin. Il est noté que la demande de transmission du document de saisine de la commission du débat public concernant le projet éolien en mer a été refusée. Le CSRPN maintient cette demande de transmission de ce document.

Des interrogations demeurent quant à l'application des termes juridiques employés dans le DSF au sein du domaine marin. La majorité des actions sont en interaction avec la biodiversité et la rédaction actuelle du document ne tient pas compte des remarques déjà formulées par le CSRPN.

Les documents du second volet du DSF Sud-Atlantique sont téléchargeables sur le site : <https://www.merlittoral2030.gouv.fr/content/sud-atlantique-5166>

Après échange, au vu des enjeux de biodiversité et de la non prise en compte des remarques précédentes du CSRPN, le Président propose au vote une auto-saisine sur ce dossier. Les experts du groupe Mer et Littoral étudieront les documents et proposeront un avis qui sera soumis aux membres du CSRPN au vote électronique durant l'été.

Le président propose au vote l'auto-saisine du CSRPN pour formuler un avis sur le DSF
Votants : 27 - Pour : 27, Contre : 0, Abstention : 0

Puis il propose au vote le principe d'un vote électronique sur la décision et l'avis qui résultera des travaux et des propositions du GT Mer.

Votants : 27 - Pour : 27, Contre : 0, Abstention : 0

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable pour une auto-saisine sur le second volet du DSF Sud-Atlantique et les modalités d'organisation concernant cet avis.

Le calendrier suivant est mis en place :

- Échanges entre les experts du Groupe Mer et littoral du CSRPN jusqu'à mi-juillet
- Synthèse et mise en forme de l'avis mi-juillet
- Vote électronique du 19 ou 26 juillet jusqu'au 15 août
- Envoi semaine du 16 août
- Porter à connaissance du CSRPN en séance plénière du 05 octobre 2021.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized and appears to be 'L. Chabrol'.

Laurent CHABROL